

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LABASTIDE-MONREJEAU
DU 10 MAI 2011

L'an deux mille onze le dix mai, à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PIEDNOIR Yves, Maire.

PRESENTS : PIEDNOIR Yves - COURALET Catherine - JAYMOT Sylvie - LALANNE Frédéric - LEBLANC Jean Simon - LEMBEGE Patrick - THEULE Jean - TOUZEAU Sandra

EXCUSES : PECCOL Louis - VOINIER Pascal

Date de la convocation : 02/05/2011

Ordre du jour :

- Affectation du logement au dessus de la Mairie
- Achat d'un défibrillateur
- Encaissement du chèque concernant le sinistre de la salle des fêtes
- Délibération concernant la sépulture de la Famille de Balagué Tartoing et autres sépultures en état d'abandon
- Octroi d'une subvention pour l'aide aux sinistrés du Japon
- Avis sur l'enquête publique concernant l'extension de la gravière
- Questions diverses

Secrétaire de séance : Mme JAYMOT Sylvie

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal du 5 avril 2011.

DELIBERATION N° 1

AFFECTATION DU LOGEMENT AU DESSUS DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune est propriétaire de locaux au-dessus de la Mairie pouvant être utilisés comme annexe ou éventuellement comme un logement de type F3.

Il demande au Conseil Municipal de statuer sur l'affectation de ces locaux.

Dans le cas où le Conseil Municipal viendrait à affecter ces locaux comme logement, ce dernier sera attribué en fonction de critères et les candidatures seront examinées par une commission.

Monsieur le Maire procède à la lecture du bail de location.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications et en avoir largement délibéré,

DECIDE d'utiliser les locaux au-dessus de la Mairie comme un logement de type F3 et fixe le montant mensuel du loyer à 400 Euros hors charges et taxes récupérables.

DELIBERATION N° 2

ACHAT D'UN DEFIBRILLATEUR

L'association des Maires des Pyrénées-Atlantiques propose l'achat groupé de défibrillateurs à des prix préférentiels. Monsieur le Maire propose l'achat d'un défibrillateur qui serait affecté à la salle des fêtes.

Après l'étude de l'association des Maires des Pyrénées-Atlantiques le choix s'est porté sur la marque SCHILLER France SAS. Il est proposé pour un montant de 1970 € TTC sachant que ce montant peut être modifié en fonction du nombre de défibrillateurs commandés à SCHILLER par l'Association des Maires des Pyrénées-Atlantiques.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications et en avoir largement délibéré,

DECIDE de passer commande pour l'acquisition d'un défibrillateur de la marque SCHILLER pour un montant de 1970 € TTC.

CHARGE le Maire de procéder à toutes les formalités administratives liées à l'achat.

DELIBERATION N° 3

ENCAISSEMENT DU CHEQUE CONCERNANT LE SINISTRE DE LA SALLE DES FÊTES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite au « sinistre » de la salle des fêtes il a été établi une déclaration à l'assurance GROUPAMA pour procéder à l'indemnisation.

L'assurance a remboursé à la commune la somme de 331,83 Euros par chèque en tenant compte de la franchise de 251,70 Euros.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter le dépôt du chèque à la trésorerie.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications et en avoir largement délibéré,

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à faire encaisser le chèque de 331,83 Euros par la trésorerie de Mourenx.

DELIBERATION N° 4

**DELIBERATION CONCERNANT LA SEPULTURE DE
LA FAMILLE DE BALAGUE TARTOING ET
AUTRES SEPULTURES EN ETAT D'ABANDON**

Conformément à la décision prise lors du Conseil Municipal en date du 5 avril 2011, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la mise en place d'une procédure d'abandon des sépultures sans entretien et en très mauvais état.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications et en avoir largement délibéré,

DECIDE de mettre en place la procédure de reprise de concessions funéraires en état d'abandon.

CHARGE Monsieur le Maire d'appliquer la procédure et de prendre les arrêtés nécessaires.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager les dépenses correspondantes à la procédure.

DELIBERATION N° 5

OCTROI D'UNE SUBVENTION POUR L'AIDE AUX SINISTRÉS DU JAPON

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur une demande de subvention émanant de l'Association des Maires des Pyrénées-Atlantiques en date du 30 mars 2011 pour venir en aide aux sinistrés du Japon. Un compte a été ouvert par la Croix-Rouge Française.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications et en avoir largement délibéré,

DECIDE d'allouer la somme de 300 Euros

DECIDE de modifier le budget primitif de l'exercice 2011 de la façon suivante :

Section de fonctionnement :

Article 022 (dépenses imprévues)	:	- 300,00 €
Article 6574 (Subvention de fonctionnement aux associations)	:	+ 300,00 €

DELIBERATION N° 6

**AVIS SUR L'ENQUÊTE PUBLIQUE CONCERNANT L'EXTENSION
DE LA GRAVIÈRE D'ABOS**

Monsieur le Maire rappelle que par arrêté préfectoral en date du 4 mars 2011, une enquête publique est ouverte à la mairie d'ABOS et à la mairie de TARSACQ du lundi 11 avril 2011 au jeudi 12 mai 2011 inclus, sur la demande présentée par la Société « Dragages du Pont de Lescar ». Elle concerne l'obtention d'une autorisation de renouvellement et d'extension de la carrière de graves alluvionnaires implantée aux lieux dits « Les Saligues » et « Le Moulin d'en Haut » sur le territoire de la commune d'Abos et au lieu dit « Saligue de Deca » sur le territoire de la commune de Tarsacq.

La Commune de LABASTIDE-MONREJEAU étant comprise dans le rayon d'affichage fixé à 3 kilomètres autour de l'installation projetée, le Conseil Municipal est invité à formuler son avis sur le projet présenté.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

EMET un avis favorable à cette extension.

QUESTIONS DIVERSES

➤ **Diffusion des procès verbaux**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la continuité de la distribution des procès verbaux du Conseil Municipal sachant que la Commune avoisine les 200 habitations.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu,

DECIDE que la distribution sur support papier se fera à la demande express de la part des administrés à la Mairie

RAPPELLE que les procès verbaux sont :

- affichés à la Mairie
- consultables sur le site de la commune : www.labastide-monrejeau.fr. Les administrés qui le souhaitent ont la possibilité de s'inscrire, via un formulaire de contact, pour être informés de la parution des procès verbaux.

➤ **Remplacement des abat-sons sur la façade de l'Eglise**

Les abat-sons sur la façade de l'Eglise sont en mauvais état, Monsieur le Maire propose d'engager une réflexion sur leur remplacement.

➤ **Intervention à la salle des fêtes**

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que l'entreprise CAMPAGNE est venue faire les vérifications et les réglages nécessaires sur les baies vitrées de la salle des fêtes.

➤ **Vote des taux d'imposition de la Communauté de Communes de Lacq**

Monsieur le Maire donne lecture des taux d'imposition votés au conseil communautaire à la date du 29 avril 2011 :

- Taux de cotisation foncière des entreprises : 25,16 %
- Taux de taxe d'habitation : 8,79 %
- Taux de foncier non bâti : 2,99 %
- Taux de foncier bâti : 0,322 %

➤ **Condition d'attribution d'une subvention de la Communauté de Communes de Lacq pour des manifestations sportives ou culturelles**

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal qu'une aide financière plafonnée à 3 000 Euros peut être accordée sous certaines conditions par la Communauté de Communes de Lacq pour des manifestations culturelles ou sportives. La demande devra être faite à la Mairie.

➤ **Travaux à l'école**

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que l'entreprise LACAVE est venue réparer le grillage autour de l'école.

D'autre part les quatre tableaux numériques interactifs ont été livrés dans les deux écoles dont trois sur l'école primaire de Labastide Monréjeau.

➤ **Panneaux signalétiques de sécurisation**

La demande a été faite à la Communauté de Communes de Lacq qui a indiqué que ce type de panneaux n'entre pas dans leur compétence car ils n'appartiennent pas à la catégorie des panneaux signalétiques du code de la route.

➤ **Classement voirie et sécurité routière**

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal qu'une réunion concernant le classement de la voirie communale et la sécurité routière aura lieu le mercredi 11 mai 2011 à la Communauté de Communes de Lacq.

➤ **Respect de la limitation de vitesse dans le village**

Des administrés se plaignent du manque de respect de la limitation de vitesse à l'intérieur du village. Monsieur le Maire rappelle que la vitesse à l'intérieur du village est limitée à 50 km/h (auto, moto, scooter...).

Si le non respect de la vitesse à l'intérieur du village est encore constaté, Monsieur le Maire demandera l'intervention de la gendarmerie.

➤ **Mise à jour du tableau des Maires**

Suite à la consultation des entreprises SIGNAC et KOSSMANN dont les propositions respectives sont TTC de 108 € et 479 €, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise SIGNAC.

➤ **Acquisition de terrains pour constituer une réserve foncière**

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal des décisions prises lors de la réunion du 3 mai 2011 à la Communauté de Communes de Lacq.

Cette acquisition sera effectuée par la Communauté de Communes de Lacq en demandant à la SAFER, lors du Comité Technique, de mettre en avant la volonté du SIVU de l'Agle et l'Aulouze de protéger la population contre des risques d'inondations (création d'un bras de décharge).

➤ **Eclairage Eglise et câblage école**

Monsieur le Maire a sollicité la société ACEP de bien vouloir mettre en conformité sa proposition de prix en fonction des derniers éléments techniques communiqués par la commune. La réponse de la société ACEP ne donne pas satisfaction, elle précise que le prix reste inchangé sans confirmer le respect du descriptif technique, malgré deux relances téléphoniques pour obtenir ce descriptif technique modifié.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il compte se rapprocher de la société SAUGE qui, auparavant, avait procédé au câblage de l'atelier informatique de l'école.

➤ **Aire de jeux**

Monsieur le Maire indique que l'entreprise DEUMIER commencera les travaux à l'aire de jeux le mardi 17 mai 2011.

Monsieur le Maire a informé le Président de l'A.C.C.A pour démonter et récupérer les éléments représentant un intérêt pour leur activité.

La présente séance comprend six délibérations.

Commune de LABASTIDE-MONREJEAU**Séance du 10 Mai 2011****Numéros d'ordre des délibérations : 1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6**

NOM	PRENOM	QUALITE	SIGNATURE
PIEDNOIR	Yves	Maire	
VOINIER	Pascal	1er adjoint	Excusé
LALANNE	Frédéric	2ème adjoint	
JAYMOT	Sylvie	3ème adjoint	
BONAL	Sylvie	Conseillère	démissionnée
COURALET	Catherine	Conseillère	
LEBLANC	Jean Simon	Conseiller	
LEMBEGE	Patrick	Conseiller	
PECCOL	Louis	Conseiller	Excusé
THEULE	Jean	Conseiller	
TOUZEAU	Sandra	Conseillère	